

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-CP-CE1-et-ca-continue>



École & société

Evaluations CP/CE1 : et ça continue...

- Éducation - L'école -

Date de mise en ligne : mercredi 15 mai 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a été reçu lundi 13 mai par le cabinet, la Depp1 et la Dgesco2 pour une première présentation des résultats aux évaluations CP/CE1. Quels que soient les retours critiques des enseignants, le ministère et ses services ont décidé de ne rien changer à un protocole qui constitue un élément essentiel d'un dispositif plus vaste dont l'objet est de promouvoir des choix didactiques discutables.

La prochaine séquence d'évaluations CP/CE1 aura lieu du 16 au 28 septembre. Le portail de saisie sera ouvert du 16 septembre au 11 octobre et les enseignants recevront le guide des scores à partir du 8 octobre. Quelques modifications seront apportées pour alléger le dispositif (séquences plus courtes, cahier unique) et faciliter la saisie des réponses. Mais sur le fond, rien ne change. Alors que certains exercices sont clairement inappropriés (quand le seuil de réussite est fixé à 3 bonnes réponses sur 19, peut-on considérer cet exercice comme bien calibré ?), ils seront maintenus dans l'évaluation. Serait-ce parce que ceux-ci ont été imposés par les membres du CSEN3 ?

Malgré les réponses des enseignants aux questionnaires de satisfaction qui montrent qu'ils accordent une très faible utilité à ces évaluations pour leur travail dans la classe (seulement 18% indiquent que ces évaluations leur ont permis de déceler des difficultés qu'ils n'avaient pas déjà repérées), le ministère continue à affirmer qu'elles constituent des outils essentiels pour repérer et prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves. Pas de place donc pour la critique alors que la méthodologie de ces évaluations et la communication ministérielle des résultats soulèvent de nombreuses questions (voir notre article [ici](#))

Aucune réponse n'a été apportée aux demandes de reconnaissance de la charge de travail supplémentaire sous la forme de temps dégagé ou d'une indemnité spécifique.

Les évaluations nationales CP/CE1 sont obligatoires sur instruction du ministre. Les enseignants, soumis aux pressions hiérarchiques, n'ont d'autre choix que de les mettre en oeuvre. Cela ne les contraint pas pour autant à renoncer à une approche critique des résultats en les croisant avec d'autres indices prélevés dans leur classe. Quant aux choix didactiques et pédagogiques, ils relèvent bien de la responsabilité de l'enseignant. Aucune méthode officielle ne saurait être imposée à coup de circulaires, guides et autres vademecums.

- 1-Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- 2-Direction générale de l'enseignement scolaire
- 3-Conseil scientifique de L'Éducation nationale